Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212901888-20260924-DEL2026_95-DE

COMMUNE DE PLOUGASNOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre, le conseil municipal de la commune de PLOUGASNOU, dûment convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie à 18h00 sous la présidence de Monsieur Serge WLODARCZAK,

Nombre de membres en exercice : **23**
Présents : **20**
Absents : **3**
Procuration : **3**
Votants : **23**

Présents : Serge WLODARCZAK, Vanessa CHAUMONT, Benoît RIGAUD, Martine LE DOARE, Dominique AYMARD, Claude CHARLES, Nathalie GRADELET, Patrick GUINAMANT, Martial LAIRAN, Françoise DOHER, Dominique LE STRAT, Noémie LE DRU, Erwan COMTE, Anne TROUSSEL-COUPEL, Philippe LEGER David RUAUT, Hervé LE RUZ, Joffrey CASTEL, Laurène PASQUIER, Jean-François JAOUEN.

Absents : Hélène ASSENS donne procuration à Benoît RIGAUD, Mathilde CORBOLIOU donne procuration à Martine LE DOARE, Nathalie BERNARD donne procuration à Hervé LE RUZ.

Secrétaire de séance : Vanessa CHAUMONT

2026-095 : Modification du règlement des services périscolaires et des tarifs « Garderie/navette scolaire »

Exposé des motifs

I Modification du règlement des services

Depuis la rentrée scolaire 2022-2023 et la mise en place du « Portail Familles » un règlement des services périscolaires a été institué.
Plusieurs évolutions dans le fonctionnement et les modalités de tarification font apparaître la nécessité d'apporter des adaptations pour cette nouvelle rentrée scolaire.

Le projet de règlement modifié tel qu'annexé à la présente délibération propose les évolutions suivantes :

- En matière de tarification : intégration d'une tarification à la demi-heure pour les garderies périscolaires en cohérence avec la grille tarifaire de 2026.
- En matière de modification et annulation des inscriptions : assouplissement du délai limite d'inscription de la veille 17h00 à la veille 23h55, y compris le week-end et jours fériés.
- En matière de prestations : modification des modalités d'organisation de la prestation « Garderie/navette scolaire ».

II Modification de la tarification de la prestation « Garderie/navette scolaire ».

Suite à l'arrêt de l'organisation expérimentale de la prestation « Garderie/navette scolaire », la nouvelle grille tarifaire proposée est la suivante :

PRESTATION GARDERIE NAVETTE CAR SCOLAIRE	Tarif
Matin	Gratuit
Soir (Goûter inclus)	2,35 €

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 2022-084 du 5 juillet 2022 relative à la mise en place d'un portail « familles » et du règlement des services périscolaires,
Vu l'examen en commission « Finances, administration générale » du 16 septembre 2026,
Vu l'exposé des motifs,

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212901888-20260924-DEL2026_95-DE

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***Adoptent le règlement périscolaire modifié tel qu'annexé à la présente délibération,***
- ***Adoptent la modification tarifaire telle que présentée ci-dessus.***

Monsieur le Maire :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex directement par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ». Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Maire, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de la commune, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.*

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

Serge WLODARCZAK